

P-2026-17



Département d'INDRE ET LOIRE
Canton de LANGEAIS
MAIRIE DE CHOUZE-SUR-LOIRE

Arrêté portant délégation de signature pour la certification, légalisation de signatures, l'apposition du paraphe sur les registres des délibérations et des arrêtés municipaux attribuée à Mme Huguette GROLEAU
Attachée principal

Le Maire de la commune de Chouzé-sur-Loire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-19 et R 2122-8,

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, donner délégation de signature à des agents communaux pour l'accomplissement de certains actes administratifs,

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame **Huguette GROLEAU**, Directrice Générale des Services, pour les dossiers et questions suivantes :

- L'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la délivrance des expéditions de ces registres,
- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- La légalisation des signatures.

Article 2 : La signature par Madame **Huguette GROLEAU** des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de CHINON.

Notifié le : 27 mars 2026

Fait à CHOUZE-SUR-LOIRE, le 26 mars 2026

Le Maire,
Gilles THIBAUT

Transmis en Préfecture le	26/03/2026
Reçu en Préfecture le	26/03/2026
Accusé de réception en Préfecture	
	037-213700743-20260326-P-2026-17-AI
Publication électronique le	27/03/2026

